

Voici maintenant la deuxième question: quel système de mesure préférez-vous en général utiliser, les mesures impériales comme les pintes, les livres, les milles, etc., ou les mesures métriques comme les litres, les kilogrammes et les kilomètres? Une proportion de 64.8 p. 100 préfère le système impérial et 26.6 p. 100, le système métrique. De plus, il faut souligner que les répondants de 18 à 29 ans ont opté dans une proportion de 73.3 p. 100 pour l'utilisation facultative, contre 26.7 p. 100 pour l'utilisation obligatoire.

J'exhorte donc les Canadiens à écrire au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet), en n'oubliant pas de me faire parvenir le double de leur lettre, pour demander le retour à la conversion facultative au système métrique comme c'est le cas aux États-Unis et en Grande-Bretagne.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

LES SALAIRES DES FEMMES—LA NÉCESSITÉ POUR LE GOUVERNEMENT DE DONNER L'EXEMPLE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, les données du recensement que l'on vient de publier confirment que les femmes continuent à gagner beaucoup moins que leurs collègues masculins. Plus de 1.5 million de femmes ont pris un emploi depuis 1970 et pourtant l'écart salarial entre hommes et femmes n'a diminué que de 4 p. 100. Proportionnellement, les femmes gagnent 64c. pour chaque dollar que gagnent les hommes.

Des milliers de femmes sont mal payées et doivent élever des enfants dans la pauvreté à cause de l'inertie du gouvernement. Le ministre chargé de la condition féminine rend les gouvernements provinciaux responsables de cet état de choses. Mais au lieu de se défilier, le gouvernement fédéral devrait leur donner l'exemple. Le gouvernement fédéral a toujours refusé de prendre des mesures coercitives pour remédier à cet état de choses au sein de la Fonction publique et des entreprises avec lesquelles il fait affaire.

Les Libéraux font en sorte que les femmes continuent de gagner des petits salaires en leur imposant le programme des 6 et 5 p. 100 qui les empêche d'exercer leur droit à la négociation. Ils rejettent du revers de la main les droits que les commis et les gens à tout faire, la plupart des femmes, ont gagnés de haute lutte.

Le gouvernement fédéral doit donner l'exemple aux provinces. Il doit s'assurer que le principe qui veut que pour un travail comparable, on reçoive un salaire égal, soit respecté au sein de la Fonction publique et il doit adopter des programmes à caractère coercitif dans tous ses services au Canada.

* * *

LES PÊCHES

LA RESTRUCTURATION DE L'INDUSTRIE DE LA CÔTE EST—ON DEMANDE D'AGIR

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, parce qu'il est incapable d'agir d'une façon décisive

et avec un certain sens de l'urgence à propos de la restructuration, le gouvernement cause des torts graves, peut-être même irréparables à la fragile économie des provinces de l'Atlantique surtout à celle de Terre-Neuve dont la pêche, sa principale source de revenu, fournit directement et indirectement du travail à 80,000 personnes. Ce secteur traverse la pire crise de son histoire, chose qui n'est même pas mentionnée dans le budget du ministre des Finances (M. Lalonde).

Le cabinet est déjà saisi d'un nombre de projets relatifs à la restructuration, à la gestion et à la rénovation de la flotte, et l'inaction du gouvernement pourrait gravement compromettre nos marchés et surtout favoriser nos concurrents. Et pourtant, six mois après le dépôt du rapport Kirby, la seule réponse que puisse nous donner le ministre d'État au Développement économique (M. Johnston) chargé du dossier, c'est qu'il a reçu un mandat de négocier et que des négociations se poursuivent.

Des milliers d'emplois sont en jeu, madame le Président, et j'exhorte le gouvernement à agir immédiatement.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE SON EXCELLENCE M. ARTHUR MAGUGU, MINISTRE DES FINANCES DU KENYA

Mme le Président: Je voudrais signaler à l'attention des députés la présence dans notre tribune de Son Excellence, M. Arthur Magugu, ministre des Finances du Kenya.

Des voix: Bravo!

● (1415)

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LES FRÉGATES DE PATROUILLE POUR LA DÉFENSE NATIONALE—L'ADJUDICATION DU CONTRAT

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnement et Services. Le cabinet décidera bientôt lequel des deux soumissionnaires retenus, soit St. John Shipbuilding ou Scan Marine, obtiendra le contrat pour construire la frégate de patrouille. Comme le ministre le sait sans doute, le choix de St. John Shipbuilding permettrait au Cabinet de réaliser ses objectifs. Garantira-t-il à la Chambre que le contrat sera adjugé en fonction des besoins de la défense et non pas d'avantages politiques?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, je peux garantir au député que le choix se fera de façon à obtenir le meilleur navire, le plus grand nombre d'avantages industriels et la meilleure participation canadienne possible.